

Bilan succinct de la session relative aux PEDR du CNU 60 1 au 3 Juillet 2019 au Havre

Les comptes-rendus des précédentes sessions sont accessibles sur le blog du GTT-AUM :
<https://gttaum.wordpress.com/2019/03/12/cnu-60-compte-rendus-et-conseils/>

Il est rappelé que le ministère impose, par rapport au nombre de candidatures déposées, que la note globale soit A pour les 20% meilleurs dossiers (de la plus grande qualité), B pour les 30% suivant (satisfait pleinement aux critères) et C pour les 50% restants (mériterait d'être consolidé).

La section 60 a décidé depuis plusieurs années de considérer séparément les dossiers des Maîtres de Conférences et les Professeurs et donc de faire la répartition 20/30 et 50% séparément. Cette règle est désormais généralisée à l'ensemble des sections CNU.

Pour information, le tableau ci-dessous donne le nombre de dossiers par corps et les répartitions en catégories A, B et C.

	Effectif	A	B	C
MCF	222 (230 en 2018 227 en 2017)	44	67	111
PR	152 (159 en 2018 189 en 2017)	30	46	76

Le dossier global est évalué selon les 4 critères suivants portant sur la période des 4 dernières années (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018) :

- Production scientifique,
- Encadrement scientifique,
- Diffusion et rayonnement,
- Responsabilités scientifiques.

Il est fondamental de suivre les recommandations de la section visibles sur le site de la section :
<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/33/idNode/4243-4248>

Afin que les rapporteurs (2 par dossier) puissent appréhender à juste titre les activités menées il est important de les expliquer sans trop les détailler.

Le dossier doit donc être clair, précis et factuel.

Remarques :

Les dossiers doivent être honnêtes. Comme la section CNU 60 est constituée de membres relevant de diverses disciplines/thématiques représentatives de l'ensemble de son périmètre, un dossier artificiellement enjolivé peut susciter le doute, ce qui a toujours un effet néfaste (un taux d'encadrement de thèses très important, un nombre de publications dans l'année trop important pour relever de publications présentant des avancées notables ...). Par ailleurs, il est évident que les collègues relevant d'un établissement ne s'expriment pas ni à l'oral, ni par vote lors de l'examen des dossiers de collègues du même établissement.

La fiche d'évaluation que doivent remplir les rapporteurs est jointe en annexe.

1. Production scientifique

Il faut classer correctement les travaux et ceci de la façon suivante :

- Seules les revues référencées dans WoS-JCR ou Scopus sont comptabilisées. Indiquer le référencement.
- Ecrire explicitement dans le cas où un article est publié suite à un congrès s'il y a eu un vrai processus d'expertise.
- Indiquer par un changement de casse (italique, souligné, ...) les doctorants dans les publications.
- Séparer les revues à comité de lecture des congrès avec actes.
- Séparer les congrès internationaux et les congrès nationaux, avec et sans actes.

Attention :

Seuls les travaux publiés ou présentés dans la période concernée sont pris en compte (**les articles acceptés mais qui ne sont pas encore publiés, ne sont pas pris en compte**).

Au final, le nombre total d'articles publiés est comptabilisé de la façon suivante :

Corps/évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Mériterait d'être consolidé
Seuil pour MCF	$n \geq 6$	$3 \leq n < 6$	$n < 3$
Seuil pour PR	$n \geq 8$	$4 \leq n < 8$	$n < 4$

2. Encadrement scientifique

Seules les thèses achevées pendant la période de référence sont comptabilisées en tenant compte du taux d'encadrement indiqué par le candidat. Les thèses en cours ne sont plus prises en compte.

Exemple : une thèse encadrée à 50% soutenue le 15 janvier 2015 ou le 15 décembre 2018 est comptabilisée pour 0.5.

Pour les MCF, les stages de master recherche M2 sont pris en compte dans l'encadrement scientifique. Un stage de M2 encadré à 100 % compte pour 0.25. La partie relative aux stages de M2 est toutefois plafonnée à 1.

Attention :

Il convient de se concerter préalablement quant aux taux d'encadrements dont la somme doit être de 100% (un recoupement des données saisies par chaque candidat est effectué au niveau de la section).

Pour les thèses étrangères, elles ne sont prises en compte que si elles font l'objet d'une co-tutelle et la part de l'encadrement du côté français est plafonnée à 50 %.

Au final, le taux d'encadrement doctoral est comptabilisé de la façon suivante :

Corps/évaluation	De la plus grande qualité A	Satisfait pleinement aux critères B	Mériterait d'être consolidé C
Seuil pour MCF	taux ≥ 1.7	$0.8 \leq \text{taux} < 1.7$	taux < 0.8
Seuil pour PR	taux ≥ 2	$1 \leq \text{taux} < 2$	taux < 1

3. Les autres rubriques (Rayonnement et diffusion ; Responsabilités scientifiques) :

Pour ces rubriques, il n'y a pas de seuils fixés. L'évaluation pour ces deux critères se fait globalement. Il ne faut pas hésiter à mettre dans votre dossier tout élément qui selon vous est un indicateur de rayonnement ou qui peut être considéré comme une responsabilité scientifique. Il est aussi nécessaire de préciser si vous êtes participant, coordinateur d'un projet ou responsable pour l'établissement.

Voici quelques éléments comptabilisés (non exhaustifs) pour la partie rayonnement :

- les collaborations nationales et internationales (indiquer s'il y a un/des article/s)
- les participations à des jurys de thèse (indiquer si membre, rapporteur, président...)
- les conférences invitées uniquement si les conférences sont importantes
- les expertises nationales et internationales de projet (ANR, FUI, ...)
- les rédactions et/ou directions d'ouvrages (indiquer le rôle)
- les invitations et mobilités à l'étranger
- Cours dans des écoles d'été, d'hiver
- Appartenance à des comités éditoriaux d'une revue reconnue par la section
-

Concernant les responsabilités scientifiques, les différents éléments suivants (liste non exhaustive) sont pris en compte :

- Contrats industriels ou publics (veiller à bien indiquer le rôle et le montant)
- Responsabilités de réseaux thématiques (GDR, COST...) ou de fédérations
- Responsabilité au sein d'un laboratoire (indiquer le rôle et l'effectif – direction, responsable de département, responsable d'équipe)
- Membre actif d'instances nationales d'évaluation (CNU, HCERES..)
- Direction d'école doctorale
- Membre actif de comités d'organisation de congrès

4. Quelques informations complémentaires

Congés Maternité ou maladie :

Les personnes ayant eu un (ou des) congé(s) de maternité ou congé(s) maladie pendant la période de référence peuvent le mentionner. Cependant, la période évaluée est celle des 4 années civiles, à savoir du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018, les exigences sur les critères publications et encadrement sont alors revues en conséquence.

Répartitions des évaluations globales par corps et grade :

Pour les MCF la répartition des 20, 30 et 50% respectivement pour une note globale de A, B ou C n'a pas été considérée par grade.

	Effectifs	A	B	C
MCF CN	181	34 19%	55 30%	92 51%
MCF HC	39	10 26%	12 31%	17 44%
MCF EX	2	0	0	2 100%
MCF Total	222	44 20%	67 30%	111 50%

Répartition des évaluations par grade pour les Maîtres de Conférences

Pour les PR, ce critère de répartition a été en ligne de mire pour les PR2, PR1 et PREX (1 et 2) afin de ne pas handicaper les PR2. Par conséquent, particulièrement pour **les** PREX, des excellents dossiers ont une note globale de B ou C.

	Effectifs	A	B	C
PR2	45	5 11%	13 29%	27 60%
PR1	59	15 25%	17 29%	27 46%
PREX1	31	6 19%	7 23%	18 58%
PREX2	17	4 23.5%	9 53%	4 23.5%
PREX (1 et 2)	48	10 21%	16 33%	22 46%

Répartition des évaluations par grade pour les Professeurs des Universités

Les élus de la liste soutenue par le GTT-AUM

CNU 60 FICHE D'EXPERTISE PEDR 2019

NOM Prénom :	Section du CNU : 60
Age :	GRADE : MCF, MCF-HC, PR2, PR1, PREX
Etablissement :	(<i>razer les corps non concernés</i>)
Laboratoire :	
Titulaire d'une HDR oui [] non [] date d'obtention :	Date de nomination dans le corps :

Éléments d'évaluation (ne prendre en compte les éléments que sur la **période stricte de 48 mois du 01/01/2015 au 31/12/2018**)

Domaine de Recherche :

1 – Production scientifique (P)

Nombre pondéré :

Articles dans revues d'audience internationale reconnues par la section (x coeff. 1)

Appréciation :

Articles dans revues d'audience internationale publiés suite à des conférences mais avec processus de relecture classique de la revue (x coeff. 1)

Article dans revue nationale *ou* contribution à ouvrage édité (x coeff. 0,5)

Brevets internationaux (x coeff. 1)

Brevets nationaux– Licences, si différents des brevets internationaux (x coeff 0,5)

2 – Encadrements scientifiques (E)

Nombre pondéré :

Thèses soutenues x taux d'encadrement N₁.....

Appréciation :

Pour les MCF uniquement : N₃ = (nombre de stages **recherche** Masters 2) / 4 N₃.....

3 - Rayonnement et diffusion (D) (préciser ci-dessous les éléments retenus)

Appréciation :

4 - Responsabilités scientifiques (R) (préciser ci-dessous les éléments retenus)

Appréciation :

Evaluation globale : **20% meilleurs** **entre 20% et 50%** **au-delà des premiers 50%**

Commentaires et recommandations (obligatoires si classement au-delà des premiers 50%)